

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
20	29	23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 octobre 2010**

N° 2010- 55

Date de la convocation
13/10/2010

Date d'affichage
13/10/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES
PARTIES COLLECTIVES DU LOTISSEMENT DU CLOS DES ECUS**

Le 21 octobre 2010 à 18 h 00 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, ROLLET Marie France, LE LAY Chantal,

MM. BISSON Dominique, FENAT Denis, adjoints.

Mmes GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette, MOREAU Agnès, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, DENIS Joseph, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, PIERRON Jacques, SARTELET Alain

Excusés :

Mme CORREIA Véronique qui donne pouvoir à M. ANTUNES

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE

M. CHOUARD Jean Michel qui donne pouvoir à M. JOSEPH

Absents :

Mme DORTA-BERMEJO Marie Thérèse

Mme LEMERE Sylvie

M. FAUCONNET Gérard

M. LHENRY Hervé,

M. SMITH William

M.CARRASCO Guy (**excusé** mais sans avoir donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme LE LAY Chantal

M. le maire expose que M. François MICHE, domicilié 3 rue des Brasseries à Châlons en Champagne, souhaite céder à la commune les parties communes de son lotissement « Le Clos des Ecus » sis sur les parcelles cadastrées AM 468, 474, 475, 476 et 477 et dont le permis de lotir a été délivré le 11 juillet 2001.

La surface de l'ensemble s'élève à 12 550 m², dont 3 535 m² de parties communes (2 275 m² de voirie et 1 260 m² d'espaces verts). Il comporte 19 pavillons individuels.

Une visite sur le site a permis de constater la nécessité de remise en ordre d'une importante partie des trottoirs et des espaces verts.

Il vous est proposé d'adopter le principe de nous engager à intégrer dans le domaine public communal les parties collectives du lotissement du Clos des Ecus sous les réserves énumérées dans le procès-verbal de l'état des lieux contradictoires du 29 septembre 2010 :

- prise en charge intégrale des frais de transfert de propriété par M. MICHE
- fourniture des dossiers techniques et administratifs (dont plan de récolement, déclaration d'achèvement de travaux, PV de réception, etc.)
- remise en état des trottoirs suivant les prescriptions détaillées dans l'état des lieux.

Un projet de délibération ultérieur autorisant le maire à signer les actes afférents au transfert de propriété vous sera présenté après la levée des réserves citées.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 25 octobre 2010

Après dépôt en Préfecture

Pour Le Maire
Alain BIAUX absent,

Le

et publication du

Denis FENAT
2^{ème} Adjoint